Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1099-DE

VILLE DE
Ploufragan

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

COMMUNE DE PLOUFRAGAN
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2026

Convocation du 4 février 2026
Liste des délibérations affichée et publiée
sur internet le 12 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le dix février à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Christine ORAIN-GROVALET, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, David ROUALEN, Maxime LE CRONC, Marie-Hélène PASCO, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET et Martial COLLET

POUVOIRS : Pierre-Jean SALAUN (donne pouvoir à Marie-Ange LE FLANCHEC)
Emmanuel LE NOA (donne pouvoir à Annie LABBE)
Pierre MONFLIER (donne pouvoir à Marie-Hélène PASCO)

ABSENT : Yann LE GUEDARD (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène PASCO

Membres en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 32

DEVELOPPEMENT CULTUREL

N°2026-1099 DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION BRETAGNE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS SCENIQUES SON ET LUMIERE POUR L'AUDITORIUM

M. DUBRUNFAUT rappelle que le conseil régional de Bretagne soutient les structures culturelles afin de les équiper en matériel pour la mise en œuvre de leur projet artistique. A ce titre, il propose une aide à l'achat d'équipements dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques, du cinéma et de l'audiovisuel.

La ville de Ploufragan envisage pour 2026 l'achat de matériels scéniques à destination de l'auditorium de l'espace Victor Hugo pour un montant de 12 255,19 € H.T.

L'équipement en question est composé d'une part, de projecteurs et de dispositifs permettant de poursuivre la conversion du parc d'éclairage halogène vers la source LED. En effet, face aux enjeux environnementaux, la réglementation européenne évolue et impose de nouvelles exigences en matière d'éco-conception et de performance énergétique des éclairages, ce qui implique une mise en conformité de notre équipement. De plus, cet achat s'inscrit dans la démarche de transition écologique et d'économies d'énergie souhaitée par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202154-20260210-DB202610FE1099-DE

D'autre part, l'achat comprend également un complément d'émetteurs son destiné à améliorer la prise de son dans l'auditorium, permettant ainsi de répondre aux demandes des intervenants.

Enfin, l'acquisition d'un nouveau jeu de pendrillons et d'un nouvel écran de rétroprojection améliorera la qualité d'accueil des compagnies (spectacles de tailles différentes) et du public. Ces nouveaux équipements seront en conformité avec la règlementation en vigueur (équipements ignifugés).

Conformément au descriptif de l'aide, le matériel pourrait être subventionné à hauteur de 20% au maximum du montant par la région Bretagne, soit une somme de 2 451,04 € H.T.

Plan de financement prévisionnel :

Acquisition de matériels scéniques son et lumière pour l'auditorium de l'espace Victor Hugo			
DEPENSES		**RECETTES**	
Nature	**Montant (HT)**	**Nature**	**Montant (HT)**
Achat de matériel scénique	12 255,19 €	Ville de Ploufragan (80%)	9 804,15 €
		Région Bretagne (20%)	2 451,04 €
Total	**12 255,19 €**	**Total**	**12 255,19 €**

Le conseil municipal est ainsi invité à adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité,**

- APPROUVE l'achat de matériels scéniques son et lumière à destination de l'auditorium de l'espace Victor Hugo ;

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour l'acquisition de matériels scéniques son et lumière ;

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 2 451,04 € H.T. pour l'acquisition de matériels scéniques son et lumière auprès de la région Bretagne ;

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande.

A Ploufragan, le 13 février 2026

LE MAIRE
Rémy MOULIN

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Marie-Hélène PASCO